



acquisition immobiliere en union libre

Par **margo**, le **25/01/2009** à **14:15**

Bonjour

Nous avons acheté avec mon petit ami une maison il ya 1an(sommes ni pacsés, ni mariés). A la signature chez le notaire nous avons mis le meme apport et acheté à 50/50 aujourd'hui concernant les remboursements de notre maison je rembourse 70% et mon ami 30%, quelle démarche faire pour que légalement soit reconnue cette répartition ? merci de votre aide

Par **ardendu56**, le **25/01/2009** à **17:16**

Le notaire

Il notera tout et ce document ressortira en cas de litige. Chacun saura à quoi s'en tenir.

Il pourra aussi vous conseiller en cas de séparation, de décès de l'un ou l'autre. Si un malheur arrivait, Attention, à l'héritage, on n'hérite pas de son ami, sa famille hérite...

J'espère vous avoir aidé.